Extrait du CGT ARLES

https://www.cgtarles.fr/spip.php?article203

# Procès de l'amiante à Turin (Italie)

- Actualités -

Date de mise en ligne : vendredi 17 fÃ©vrier 2012

**Copyright © CGT ARLES - Tous droits réservés**

# La CGT se félicite des condamnations des dirigeants d'Eternit

La CGT s'est exprimée à l'occasion du procès qui vient de voir la condamnation de la multinationale Eternit et de ses dirigeants.

La CGT a rendu hommage à l'action courageuse et opiniâtre de l'AFEVA, l'association italienne de défense des victimes de Casale Monferrato, au soutien des organisations syndicales et des institutions locales. En particulier à Romana Blasotti Pavesi, Bruno Pesce et Nicola Pondrano, qui depuis trente ans ont été l'âme de ce difficile combat, marqué par tant de souffrances et de deuils.

C'est grâce à eux si ce procès a pu avoir lieu, si la culpabilité deux grands ex-dirigeants du groupe Eternit, Louis de Cartier de Marchienne et Stéphan Schmidheiny, a pu être minutieusement démontrée, audience après audience.

A l'issue du plus grand procès jamais organisé sur le drame de l'amiante, le Tribunal de Turin vient de les condamner à des peines très lourdes, pour ce crime lucratif que représente le fait d'avoir, au nom du profit, provoqué le désastre sanitaire, social, environnemental et économique, causé par l'amiante.

Ils ont violé les règles de sécurité au mépris de la santé et de la vie des salariés des quatre usines de Casale Monferrato, Cavagnolo, Rubiera et Napoli Ils sont responsables d'une véritable catastrophe sanitaire environnementale qui a causé plus de 3 000 victimes. 70 % d'entre elles proviennent de Casale Monferrato, ville martyre de l'amiante.

Ces dirigeants au plus haut niveau du capitalisme ont cru pouvoir organiser leur impunité par une politique délibérée de dissimulation des risques, politique fondée sur des stratégies identiques dans tous les pays du monde, stratégies sciemment orchestrées, sur l'usage contrôlé ou sécuritaire de l'amiante, le mensonges sur la toxicité.

Aujourd'hui, cette impunité est battue en brèche par le procès pénal de Turin, mais aussi partout où des procédures judiciaires mettent à jour les stratégies criminelles des sociétés multinationales Eternit.

Ce jugement contre la multinationale Eternit marque un tournant judiciaire dans l'histoire mondiale des procès contre les industriels de l'amiante. Il condamne la stratégie mise en oeuvre par les firmes multinationales de l'amiante qui ont organisé une désinformation délibérée des effets sanitaires de l'amiante à l'échelle mondiale ayant conduit à la catastrophe que l'on sait, non seulement en Italie mais partout où l'amiante a été utilisé.

Ce jugement était très attendu par les familles de victimes de l'amiante italiennes, les 6 000 parties civiles et par celles du monde entier, car l'enjeu du procès de Turin dépasse les frontières de l'Italie. Un formidable encouragement à la lutte pour les victimes de l'amiante du monde entier.

En France, où l'amiante fait près de 10 morts par jour, le jugement pénal rendu aujourd'hui à Turin est un formidable encouragement pour les victimes qui attendent un procès pénal depuis quinze ans.

Il n'est pas concevable qu'une catastrophe sanitaire d'une telle ampleur n'ait ni responsable ni coupable en France. Ce qui a été possible en Italie doit l'être en France.

*Copyright © CGT ARLES*

Face aux multinationales, qui continuent à semer la mort en exportant l'amiante dans les pays où ce matériau cancérogène n'est pas interdit, la condamnation des dirigeants d'Eternit aura valeur d'exemple. Aujourd'hui, dans deux-tiers des pays, l'amiante n'est pas interdite.

L'amiante doit être interdit dans tous les pays de la planète.

Copyright © CGT ARLES